



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies du bétail

Question écrite n° 63363

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la protection des troupeaux atteints par la maladie de l'ESB. L'abattage systématique, en vigueur depuis 1991, a été récemment l'objet d'examen d'un groupe d'experts de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) qui a conclu à la possibilité de limiter cet abattage à un abattage sélectif. Les experts ont conclu que ce passage à l'abattage sélectif était possible en termes de santé publique et de maîtrise de la santé animale. Il convient de suivre cet avis, étant constatés les ravages que produit la pratique systématique de ces opérations au sein du cheptel. Il lui demande s'il entend entériner cette évolution dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63363

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3754